

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2024

2024

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2024, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Mutuelle Ociane Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états réglementaires publics (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Mutuelle Ociane Matmut du 25 mars 2025 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 26 mars 2025.

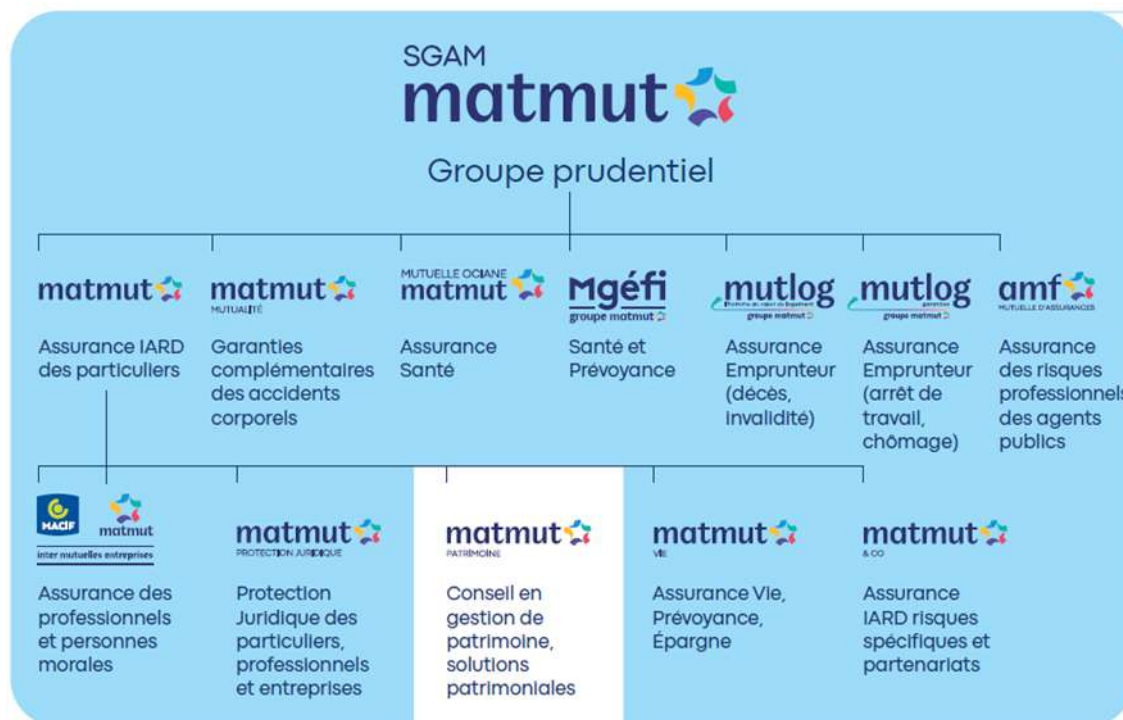
SOMMAIRE

Synthèse	4
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	7
A1 - Présentation de l'activité	7
A2 - Résultats de souscription	8
A3 - Résultats des investissements	9
A4 - Résultats des autres activités	9
A5 - Autres informations	9
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	10
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	13
B3 - Gestion des risques	14
B4 - Système de contrôle interne	18
B5 - Fonction d'Audit Interne	20
B6 - Fonction Actuarielle	21
B7 - Sous-traitance	22
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	23
B9 - Autres informations	23
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	24
C1- Risque de souscription	25
C2 - Risque de marché	26
C3 – Risque de crédit	28
C4 - Risque de liquidité	29
C5 – Risque opérationnel	29
C6 - Autres risques importants	31
C7 – Autres informations	32
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	33
D1- Actifs	34
D2 - Provisions techniques	36
D3 – Autres passifs	38
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	38
D5 – Autres informations	38
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	39
E1- Fonds propres	39
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	40
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	41
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	41
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	41
E6 – Autres informations	41
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	42

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Au 31 décembre 2024, la Mutuelle Ociane Matmut assure plus de 936.000 bénéficiaires dans un contrat de complémentaire Santé. Tout au long de l'année 2024, le développement de la Mutuelle Ociane Matmut a été dynamique, avec une progression du portefeuille de sociétaires supérieur à +6%, ce qui constitue une bonne performance dans un marché saturé.

- Le chiffre d'affaires atteint 520.6 millions d'euros, en hausse de +15.7% par rapport à 2023 du fait de l'augmentation du portefeuille d'adhérents et des augmentations tarifaires du 1^{er} janvier 2024 (+6.9 % sur le marché des particuliers et les TNS hors effet âge et +7.9% sur le marché des entreprises) ;
- La charge de prestations s'établit quant à elle, à 440.9 M€, en hausse de +13.2% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation des dépenses de santé s'explique par l'augmentation du portefeuille d'adhérents, mais également par le poids important des réformes réglementaires mises en œuvre en 2023 et qui ont eu un effet en 2024, avec des transferts de charges du Régime Obligatoire vers les complémentaires (Exemple : déremboursement des dentistes et du transport sanitaire) et l'augmentation des tarifs des consultations des médecins (de 25€ à 26.50€ pour les généralistes en novembre 2023 puis à 30 € en décembre 2024). A cela, s'est ajoutée une part toujours importante des dépenses de Santé dans le panier de soin « 100% Santé ».

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de la Mutuelle Ociane Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,

- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la mutuelle et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le Conseil d'Administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Depuis 2018, le Groupe Matmut, dont Ociane Matmut est une des entités, s'est structuré juridiquement sous la forme d'une SGAM prudentielle.

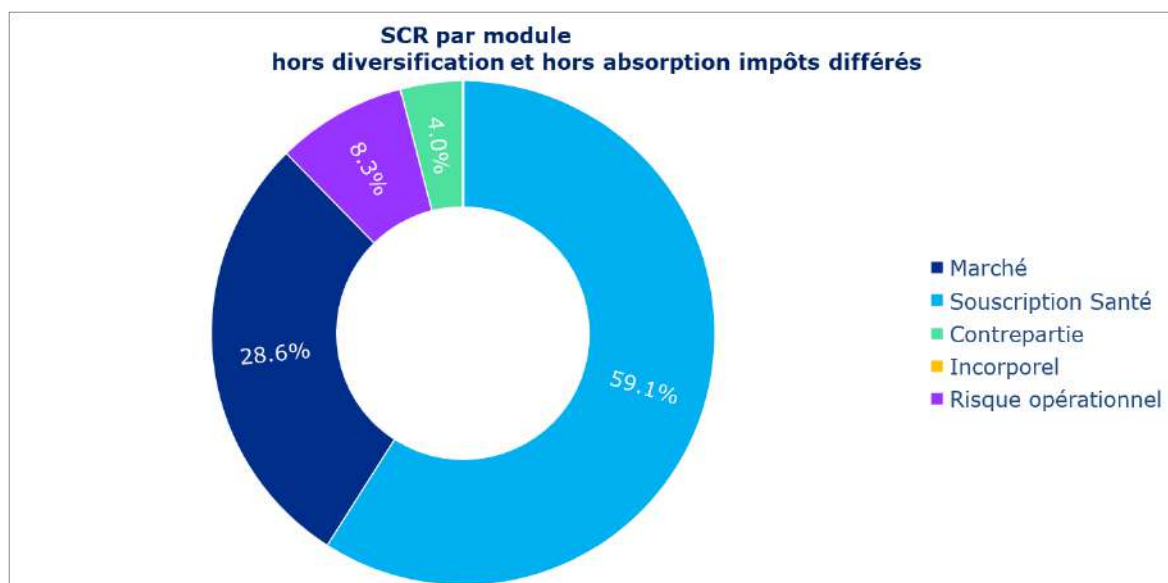
Cette structuration a un double objectif :

- Adapter le modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;
- Mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **SGAM Matmut** (tête de groupe), et de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

PROFIL DE RISQUE

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



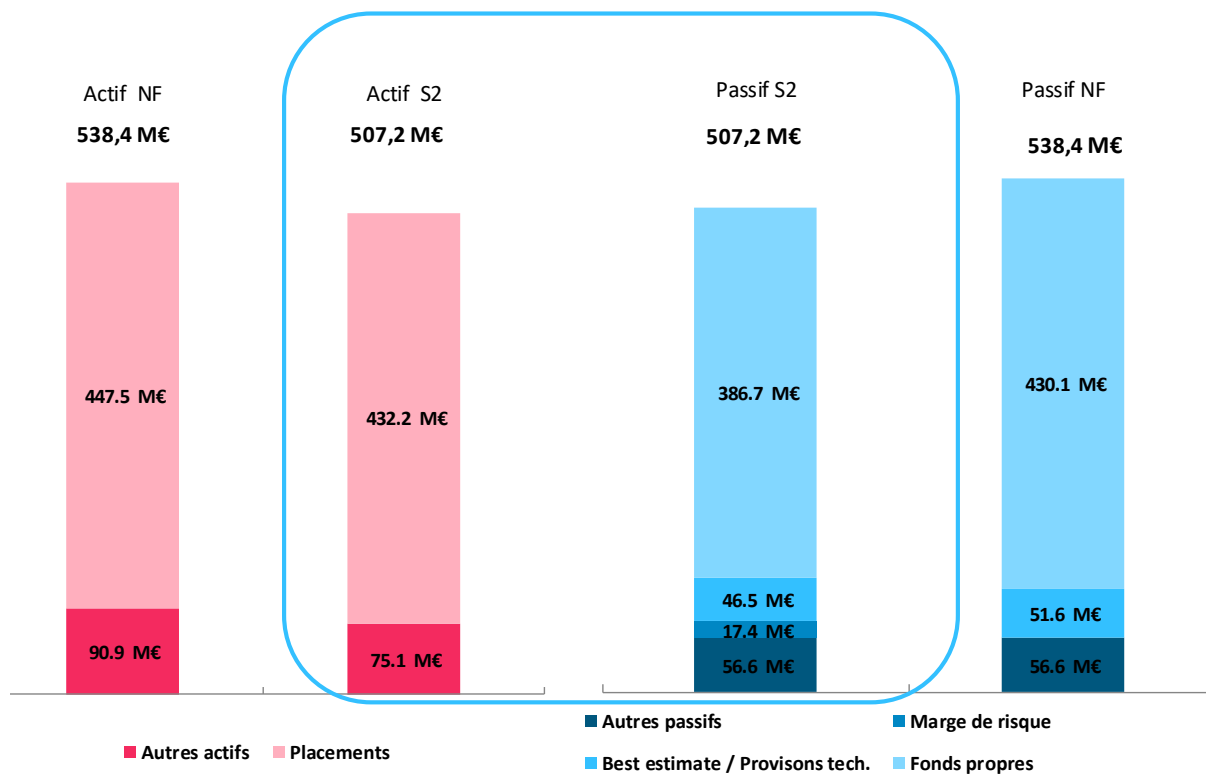
Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription et de marché sont les risques les plus significatifs de la mutuelle représentant respectivement 59.1 % et 28.6% du total du BSCR.

Le risque de souscription santé porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé, avec un poids significatif. Le risque de marché est principalement composé des risques Spread, Action et Taux.

La Mutuelle Ociane Matmut est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

Bilan prudentiel (en M€)



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.

Le bilan prudentiel 2024 de la Mutuelle Ociane Matmut se compose :

- à l'actif de 85% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation) et de 15% des autres actifs.
- au passif de 76.2% de fonds propres, 9.2% de Best Estimate, 3.4% de marge de risque et 11.2% d'autres passifs.

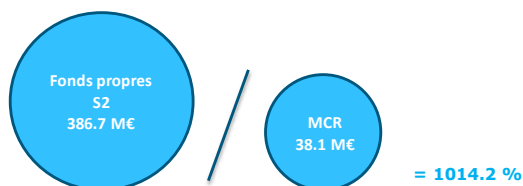
La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

GESTION DU CAPITAL

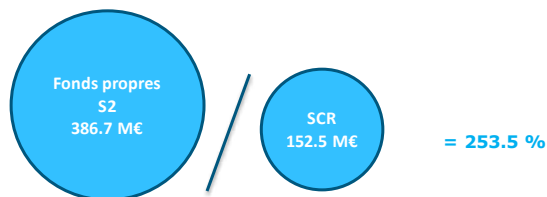
Ratio S2

254%
(-19 points vs 2023)

Ratio de couverture du MCR



Ratio de solvabilité (SCR)



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 152,5 millions d'euros ; et le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 38,1 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- 2,5 fois le SCR avec un taux de couverture de 254 % ;
- Plus de 10 fois le MCR avec un taux de couverture de 1 014 %.

La Mutuelle Ociane Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre plus de 936.000 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2024 brut HT de 520,6 millions d'euros. Son activité repose principalement (99,8% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est affiliée à la SGAM MATMUT qui compte parmi ses affiliées, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, Mutlog et Mutlog Garanties, et depuis le 1^{er} janvier 2023 Mgéfi.

La mutuelle est certifiée selon la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et a également obtenu le label engagé RSE (norme ISO26000).

La Mutuelle Ociane Matmut détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 2-Maladie
- 20- Vie – Décès
- 21-Nuptialité-Natalité

CHIFFRES CLES



Chiffre d'affaires
520,6 millions d'euros



Fonds propres
386,7 millions d'euros



Portefeuille assuré
936 000 bénéficiaires



Ratio de solvabilité
254%

FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

Le développement de la Mutuelle Ociane Matmut est resté dynamique en 2024, avec une progression du portefeuille de sociétaires de plus de + 6.5%, pour atteindre plus de 936.000 bénéficiaires au 1er janvier 2025.

Cette croissance du portefeuille a été portée par l'ensemble des segments d'activité de la mutuelle.

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2024 a été marquée par plusieurs événements importants :

- Le Conseil d'Administration d'octobre 2023 avait validé les augmentations tarifaires moyennes suivantes : +6.9% pour les particuliers et les TNS hors effet âge, +7.9% pour les entreprises.
- Les dépenses de santé ont augmenté en moyenne de +4.5% entre 2023 et 2024.
- Le forfait solidaire d'aides psychologiques a été reconduits en 2024, pour un coût 2024 supérieur à 3.2 M€.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire est resté très présent.

- Les dépenses de santé liées à la réforme «100% Santé », qui impacte les montants de remboursements en Dentaire, Optique et Audioprothèses, sont restées à un niveau élevé tout au long de l'année. Le niveau de ces dépenses a d'ailleurs augmenté entre 2023 et 2024.
- Les transferts des dépenses de santé du Régime Obligatoire vers les complémentaires, avec le déremboursement des dentistes et du transport sanitaire, ont encore eu un effet sur une partie de l'année 2024.
- Enfin, suite aux renégociations des conventions médicales, de nombreux tarifs ont été revalorisés, tels que ceux des médecins notamment avec le passage à une consultation à 30€ pour les généralistes.

CONTROLE MUTUELLE OCIANE MATMUT

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 quai de Paludate – 33800 Bordeaux

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité de Mutuelle Ociane Matmut repose sur des garanties complémentaires santé. Le résultat technique 2024 s'établit à 19,3 millions d'euros, en augmentation de +11 millions d'euros par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation du portefeuille d'adhérents,
- Les augmentations tarifaires du 1^{er} janvier 2024 validées par la Conseil d'Administration ont été des +6.9% pour les particuliers et les TNS et de +7.9% pour les entreprises,
- Les dépenses de santé ont quant à elles été de +4.5% malgré les évolutions réglementaires et des consommations toujours élevées sur les actes liés à la réforme « 100% Santé » (dentaire, optique et audio),
- Par ailleurs, les frais de gestion ont augmenté en lien avec le lancement de projets structurants et le portefeuille couvert.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2024	2023	Variation 2024 2023	
Résultat de souscription	19 292	8 331	10 961	131.6%
Cotisations brutes	520 628	450 090	70 538	15.7%
Charges des prestations / provisions de	-440 939	-389 544	-51 395	13.2%
Cotisations cédées	0	0	0	-
Prestations / provisions cédées	0	0	0	-
Commissions réassureurs	0	0	0	-
Produits de placements alloués	1 147	1 065	82	7.7%
Frais généraux	-61 544	-53 280	-8 265	15.5%

Le résultat de souscription de la Mutuelle s'établit donc à 19,3 millions d'euros avec :

- 450,1 millions d'euros de cotisations HT en augmentation de + 70,5 millions d'euros, soit +15,7% par rapport à 2023.
- 440,9 millions d'euros de charges de prestations, y compris provisions pour sinistres à payer et frais de sinistre, en augmentation de 51,4 millions d'euros, soit une augmentation de +13,2 % par rapport à 2023.
- Des frais généraux à 61,5 millions d'euros supérieurs de 8,3 millions d'euros par rapport à 2023.

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier 2024 s'élève à 11,3 millions d'euros, quasi-stable par rapport à 2022.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2024	2023	Variation 2024 2023	
Résultat financier	11 270	11 231	39	0.3%

La trésorerie a fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict tout au long de l'année.

A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La Mutuelle Ociane Matmut n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Par ailleurs, son résultat net est également impacté :

- De façon marginale, par d'autres produits et charges non techniques,
- Par d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est quasi-stable par rapport à 2022 :

Montant en K€	2 024	2 023	Variation 2024 2023	
Autres éléments non techniques	231	-4 250	4 481	-105.4%
Participation des salariés	-1 956	-1 333	-623	46.7%
Résultat exceptionnel	0	-4	4	-100.0%
Impôt sur les sociétés	-7 669	-3 769	-3 900	103.5%
Total des autres revenus et dépenses	-9 394	-9 356	-38	0.4%

A5 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité. Il s'agit d'une mutuelle sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de la mutuelle.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Organe délibérant, l'Assemblée Générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 24 à 30 membres nommés par l'Assemblée Générale. Au 31/12/2024, il comptait 26 administrateurs.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la mutuelle, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut s'appuie sur :

- La Commission d'Entraide Mutualiste :

Cette Commission est composée d'administrateurs et d'adhérents désignés par le Conseil d'Administration. Elle est chargée d'étudier les demandes de secours exceptionnels présentées par des adhérents connaissant des difficultés d'ordre financier, ceci dans la limite d'un budget alloué chaque année par l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce budget, la Commission d'Entraide Mutualiste peut également accorder des subventions à des associations en faisant la demande. La Commission émet un avis sur ces demandes, avis qui est soumis au Conseil d'Administration pour décision.

La Commission est constituée de deux sous-commissions : une sous-commission « Nord » et une sous-commission « Sud » comportant respectivement 5 et 7 membres.

Un point sur les sommes allouées par la Commission d'Entraide Mutualiste est effectué lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- Du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- Du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- Du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

LE DIRECTEUR OPERATIONNEL

Le Directeur opérationnel est nommé par le Conseil d'Administration. Il est chargé de la gestion exécutive de la Mutuelle dans le respect des décisions prises par le Conseil d'Administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle et représente la Mutuelle dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Mutuelle Ociane Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour la Mutuelle Ociane Matmut : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Mutuelle Ociane Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au Directeur Général de la Sgam Matmut:

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'Administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de changement important du système de gouvernance au cours de l'exercice 2024.

- Composition du Conseil d'administration

Monsieur Christophe BOURRET est Président de la Mutuelle et Jean-Michel BERNARD le vice-Président.

- Responsables de Fonctions clés

Madame Virginie LE MEE DUBAS est Responsable de Fonction clé Gestion des risques. Emmanuel RUFFIN est Responsable de Fonction clé Audit interne, Gérald CHAUVEAU est Responsable de Fonction clé Actuariat et François FLEURY est Responsable de Fonction clé Vérification de la Conformité.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour la mutuelle, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de la Mutuelle Ociane Matmut bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gracieux. Les Administrateurs sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Toutefois, en application des dispositions du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Ainsi, certains Administrateurs ont des mandats dans des structures Matmut et bénéficient à ce titre d'une indemnité. Pour les autres Administrateurs du Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut, ne percevant pas d'indemnité Matmut, une indemnité annuelle de 1.000 € par an leur est versée.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), les responsables des fonctions clés et les Administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par la mutuelle.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les Fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

ÉVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Mutuelle Ociane Matmut a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que la Mutuelle Ociane Matmut est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de la Mutuelle Ociane Matmut. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité (CED)** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Mutuelle Ociane Matmut ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité Durabilité**

Ce comité est en charge, sur le périmètre de la SGAM Matmut, d'examiner :

- la stratégie de décarbonation du Groupe,
- l'intégration de la durabilité dans les projets au sein de l'UES Matmut et des affiliés,
- les rapports réglementaires durabilité,
- les principaux projets en lien avec la durabilité et notamment le projet outil / data / process CSRD.

- **Comité financier**

Le comité financier définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

- **Le Comité technique Offres et produits (CTOP)**

Le comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services des entités du groupe et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de la Mutuelle Ociane Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris les risques émergents et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée la Mutuelle Ociane Matmut ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.
- les travaux autour des risques en matière de durabilité et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. La Mutuelle Ociane Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- Son besoin global de solvabilité,
- Le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- L'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la procédure ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la procédure ORSA.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

L'évaluation du besoin global de solvabilité intègre les risques majeurs c'est-à-dire les risques les plus graves auxquels Mutuelle Ociane Matmut est exposée du point de vue de ses dirigeants. Ces risques sont identifiés et évalués dans la cartographie des risques majeurs. Celle-ci fait l'objet d'une revue annuelle afin, notamment de tenir compte des risques émergents et des risques en matière de durabilité ainsi que de l'évolution éventuelle de leur criticité. La cartographie des risques majeurs, sert ainsi dans l'ORSA à enrichir la description du profil de risque et à élaborer des scénarios de stress adaptés à l'environnement économique et opérationnel de Mutuelle Ociane Matmut.

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le GPE coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
 - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de l'entité,

- o Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - o la contribution de diverses parties prenantes internes à la mutuelle,
 - o la cartographie des risques majeurs,
 - o une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut reposera sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

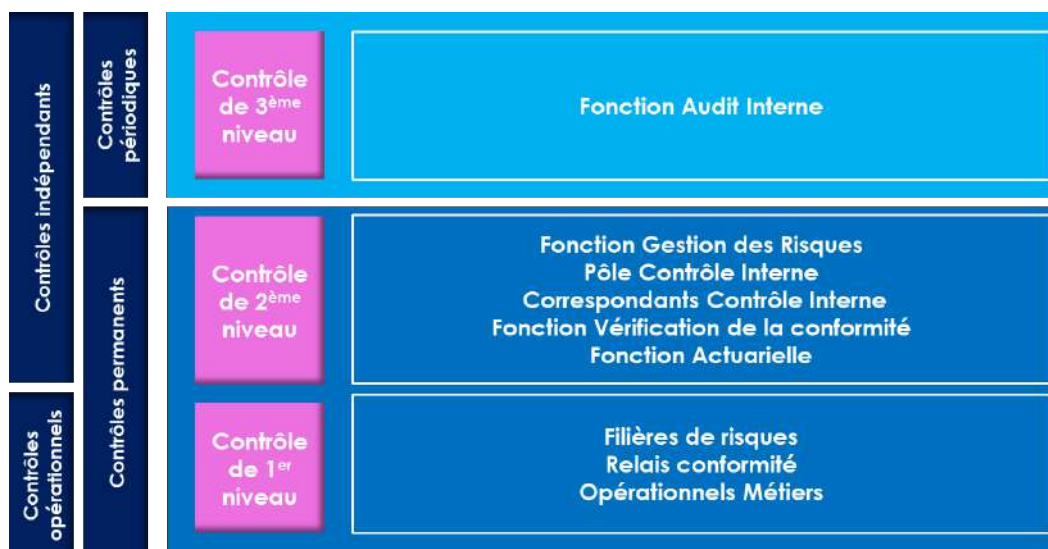
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de la mutuelle Ociane Matmut par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.
 Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Mutuelle Ociane Matmut.

ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Mutuelle Ociane Matmut, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci, dont Mutuelle Ociane Matmut.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

ANIMATION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la Direction de l'Audit Interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Mutuelle Ociane Matmut, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut , et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte mensuellement au directeur général et à chacune de ses réunions au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Mutuelle Ociane Matmut. pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- Analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- Coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Mutuelle Ociane Matmut,
- Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de la Mutuelle Ociane Matmut, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

Par ailleurs, une réunion trimestrielle a lieu entre la fonction actuarielle Groupe et la Directrice Actuariat et Finances Santé, ce qui permet à la fonction actuarielle de suivre et contrôle l'activité de souscription, de provisionnement et de réassurance de la Mutuelle.

B7 - SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle Ociane Matmut confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

Elle s'assure avant contractualisation et tout au long de la relation du respect des critères de durabilité du prestataire.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose la Mutuelle Ociane Matmut à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, elle a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que la Mutuelle Ociane Matmut externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
Financier	Gestion d'actifs financiers
	Échange de données informatisées
SI	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Archivage de dossiers de gestion
	GED de courriers entrants

La Mutuelle Ociane Matmut n'externalise aucune fonction clé.

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance la Mutuelle Ociane Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

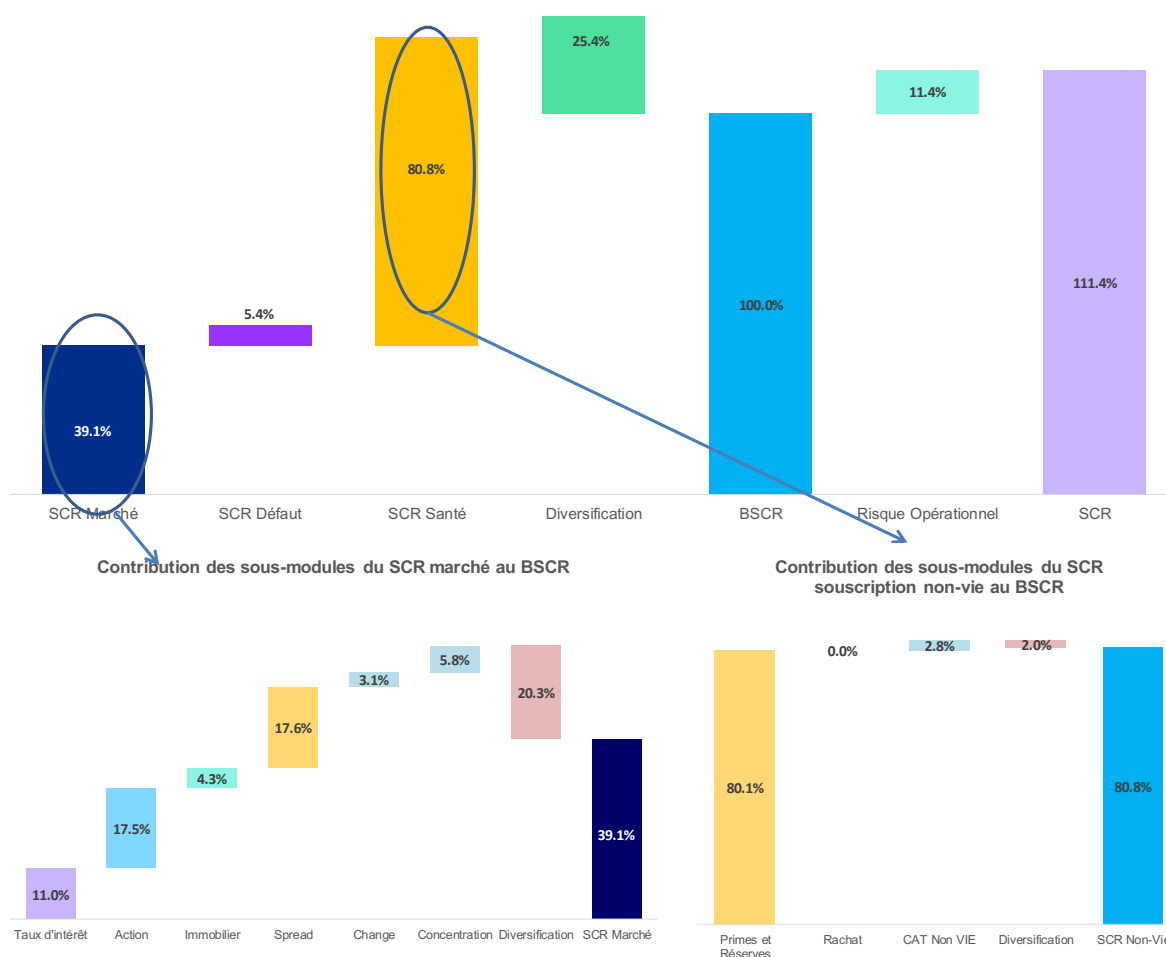
Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par Ociane Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.

SCR Ociane Matmut au 31/12/2024 - Contributions par sous-module



Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé. Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé.
- Le second est principalement composé des risques Spread, Action et Taux.

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mutuelle Ociane Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (0,2% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Le risque de souscription de la Mutuelle Ociane Matmut est donc uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui du marché des particuliers, celui des TNS et des TPE, celui des entreprises (PME et ETI) et celui des entreprises en pilotage partagé (risque coassuré).

En mars 2023, la mutuelle a lancé une nouvelle offre à destination du marché des particuliers. Cette nouvelle offre a fortement dynamisé l'activité commerciale.

DEMARCHE DE DURABILITE

La Mutuelle Ociane Matmut s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par âge, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'Administration de la mutuelle.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La maîtrise du risque de souscription s'appuie sur :

- Le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, P/C rétrospectifs et prospectifs...)
- La construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription.

SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le stress technique, retenu dans l'ORSA 2024 a consisté à simuler un scénario dans lequel différents éléments défavorables se cumuleraient :

- Une augmentation de + 5% sur les prestations 2025 due à des réformes réglementaires non anticipées. Ce dérapage serait rattrapé par une hausse des tarifs en 2026.
- Parallèlement, du fait des réformes successives et du désengagement de la sécurité sociale, les tarifs des complémentaires santé deviendraient difficilement supportables par les ménages, ce qui obligerait les mutuelles à vendre moins cher. Ce scénario est modélisé par une baisse des tarifs sur le marché des particuliers de -2% par rapport au scénario central, chaque année à partir de 2025.

Ces deux hypothèses impacteraient significativement à la baisse, la marge technique, tandis que les autres hypothèses impactant le compte de résultat de la mutuelle (frais généraux, inflation, taux d'intérêt sur le marché financier) seraient inchangées par rapport au scénario central.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré ce choc sur la souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

C2 - RISQUE DE MARCHÉ

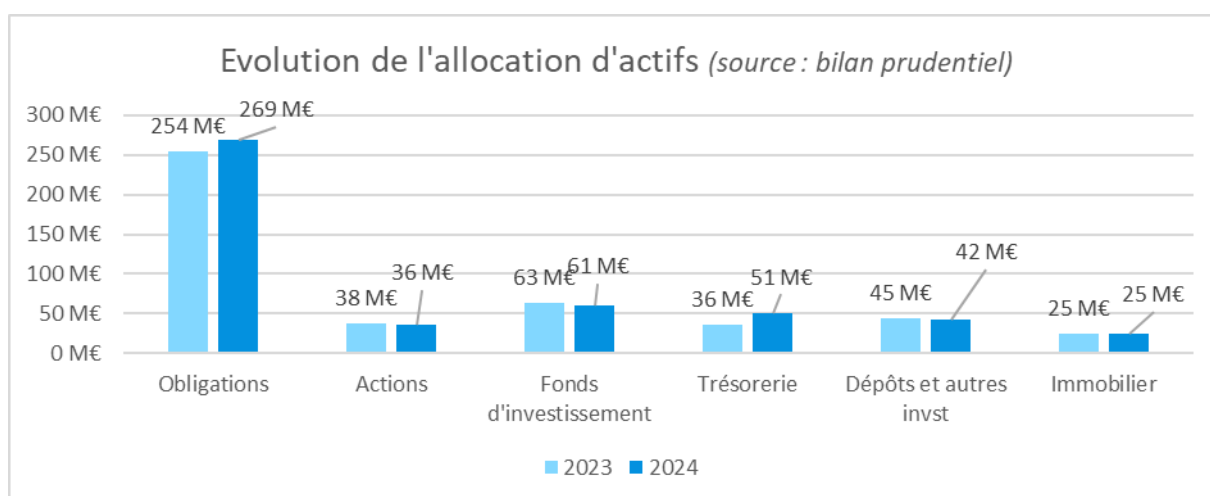
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 482,7 millions d’euros au 31 décembre 2024 contre 460,4 millions d’euros en 2023.

Cette augmentation s’explique en grande partie de l’augmentation des placements et trésorerie pour + 21.8 M€ dus au résultat net de la mutuelle, et de l’écart de revalorisation des placements financiers entre 2023 et 2024 pour + 0.5 M€.

La structure de risque du portefeuille d’investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d’investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d’actifs d’Ociane Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L’ENTITÉ OCIANE MATMUT SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La prise en compte par Mutuelle Ociane Matmut des critères ESG s’inscrit dans une démarche d’intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d’agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l’amélioration de la qualité du portefeuille d’actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

La Mutuelle Ociane Matmut fait de l’investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l’exclusion charbon, une priorité. Dans notre politique d’investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l’activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, Mutuelle Ociane Matmut a décidé, depuis 2022, de suivre les politiques d’exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d’exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l’égide des Nations unies. Il est néanmoins possible pour Mutuelle Ociane Matmut de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique.

Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d’activité. Cette démarche s’inscrit dans la volonté de Mutuelle Ociane Matmut d’accroître

la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 55,7 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

(En M€)	Au 31.12.2024
Risque de marché après diversification	53.5
Risque Taux d'intérêt	15.1
Risque Action	23.9
Risque Immobilier	5.9
Risque de Spread	24.2
Risque de change	4.2
Risque de Concentration	8.0
Diversification entre modules marché	-27.7

REDUCTION DU RISQUE DE MARCHE

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de marché.

SENSIBILITE DU RISQUE DE MARCHE

La mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Ces scénarios sont définis pour être applicables à l'ensemble de la SGAM Matmut.

Dans l'ORSA 2024, le stress financier a pour origine un krach immobilier provoquant une contagion à l'immobilier dit résidentiel, engendrant un rationnement durable du crédit et une crise de confiance menant à une récession avec taux et inflation en baisse, et une chute du marché des actions.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

GESTION ACTIF / PASSIF

La SGAM Matmut intègre dans sa politique de Gestion Actif Passif les éléments suivants :

- Le dispositif mis en œuvre par la Sgam Matmut pour estimer et piloter l'équilibre actif passif du Groupe,
 - Le reporting associé aux indicateurs ALM,
 - Les niveaux d'alerte en fonction de l'exposition au risque ALM,
- La gestion actif-passif suit et pilote les risques en cohérence avec l'appétence aux risques des entités, et du groupe. Ce niveau de risque en matière de gestion actif-passif s'exprime à travers trois grandes typologies de risque ALM :
- Présents directement à l'actif et au passif : Taux et Inflation ;
 - Découlant du passif : Trésorerie et liquidité ;
 - Découlant de l'actif : Action, crédit et immobilier.

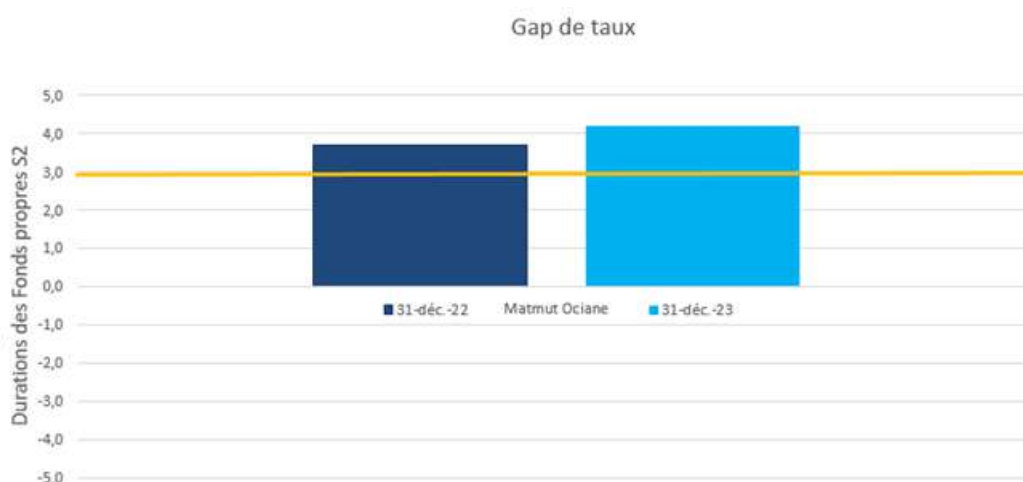
La mesure de ces risques s'effectue annuellement sur les données officielles de fin d'année, et sur la base de l'estimation de la sensibilité des fonds propres prudentiels aux variations de ces risques.

La qualification des niveaux de risque en matière de gestion actif passif s'établit annuellement et selon les seuils suivants pour le GAP de Taux :

- Niveau 1 : Valeur Absolue du Gap de Taux < 3
- Niveau 2 : 3 < Valeur Absolue du Gap de Taux < 7

- Niveau 3 : 7 < Valeur Absolue du Gap de Taux

En 2024, et basée sur la situation de fin d’année 2023, nous avons les niveaux suivants :



La hausse du Gap de durée des fonds propres S2 s’explique par :

- La participation au capital de Matmut VIE avec une durée longue.

Selon les niveaux de risque définis dans la politique de Gestion Actif Passif, au 31/12/2024, le GAP de Taux se maintient au Niveau 2.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond à la mesure de l’impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d’émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les deux types d’expositions prévues par la réglementation.

Elle est autant exposée au titre des expositions de type 1, que des expositions de type 2.

A noter que plus de 98% des contreparties de type 1 sont de rating A ou AA.

Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut n’a pas recours à la réassurance.

Ainsi, du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 7,5 millions d’euros au 31 décembre 2023 et se décompose de la façon suivante :

(En M€)	Au 31.12.2024
Risque de défaut des contreparties	7.5
Type 1	3.3
Type 2	4.6
Diversification	-0.5

CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT

Il est détecté une concentration relativement importante sur un établissement dans l’évaluation du risque de contrepartie de type 1. Toutefois, compte-tenu du rating de cet émetteur, aucune action spécifique n’est développée.

REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du faible poids du SCR de contrepartie dans le SCR, de la bonne notation des établissements de crédit, ainsi que du faible poids de la réassurance, aucune action de sélection ou de diversification sur ce risque n'est développée.

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif.

Ainsi, la trésorerie de la Mutuelle Ociane Matmut fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale et à la Direction Financière de la mutuelle :

- Chaque jour, les soldes de tous les comptes de trésorerie sont vérifiés.
- Les mouvements, relatifs aux frais de fonctionnement, sont contrôlés au regard des prévisions, et validés avant leur enregistrement comptable.
- Dès que les comptes courants de cotisations atteignent un certain seuil, fixé par la Direction Générale, le solde est systématiquement rapatrié vers les comptes de trésorerie rémunérés.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie atteignait 50,6 M€ et le montant des comptes des dépôts étaient de 40,7 M€.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Actuellement, la Mutuelle Ociane Matmut détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats sont les suivants :

Ligne d'activité (LoB) en M€	Au 31.12.2024
Bénéfices attendus indus dans les primes futures (EPIFP)	0.3

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 10% du SCR, il s'établit à 15,6 M€ au 31/12/2024.

RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données (y compris via l'intelligence artificielle) représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

La mutuelle Ociane Matmut est soumise à la politique de qualité des données Groupe qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation de la Mutuelle ou du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe Matmut a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants, à laquelle Ociane Matmut est intégrée.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe et la mutuelle sont exposés en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnelles – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

RISQUES DE FRAUDE

Le risque de fraude correspond au risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise. Elle peut être liée à un tiers (ex : fraude à l'assurance) ou à un membre du personnel (interne).

Le Service Antifraude, Anti Blanchiment (SAFAB) du Groupe assure une mission de pilotage, d'expertise et de coordination sur ce risque.

Mutuelle Ociane Matmut a par ailleurs un pôle dédié à la lutte anti-fraude aux prestations Santé, fraude provenant des adhérents et/ou des professionnels de santé, qui a l'ambition d'accélérer sur cette activité. Ainsi, la mutuelle s'est doté en 2024 d'outils utilisant l'intelligence artificielle pour améliorer la détection de la fraude avant paiement des prestations.

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, la Mutuelle Ociane Matmut s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de Mutuelle Ociane Matmut consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 23 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

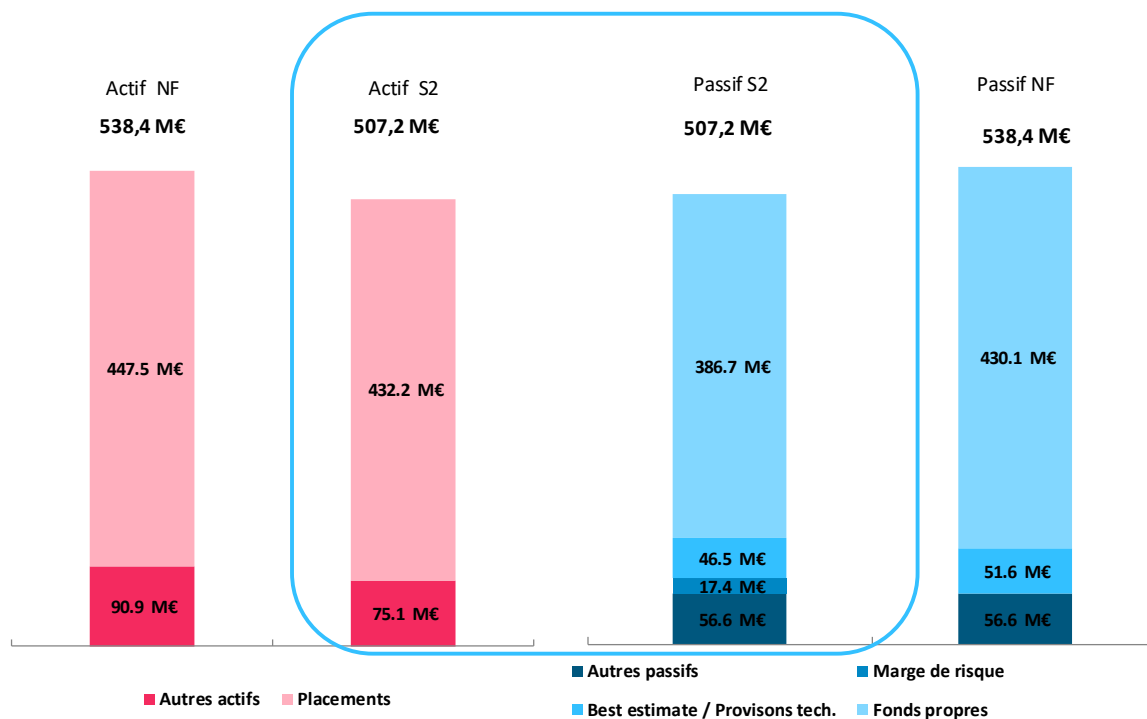
Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

C7 – AUTRES INFORMATIONS

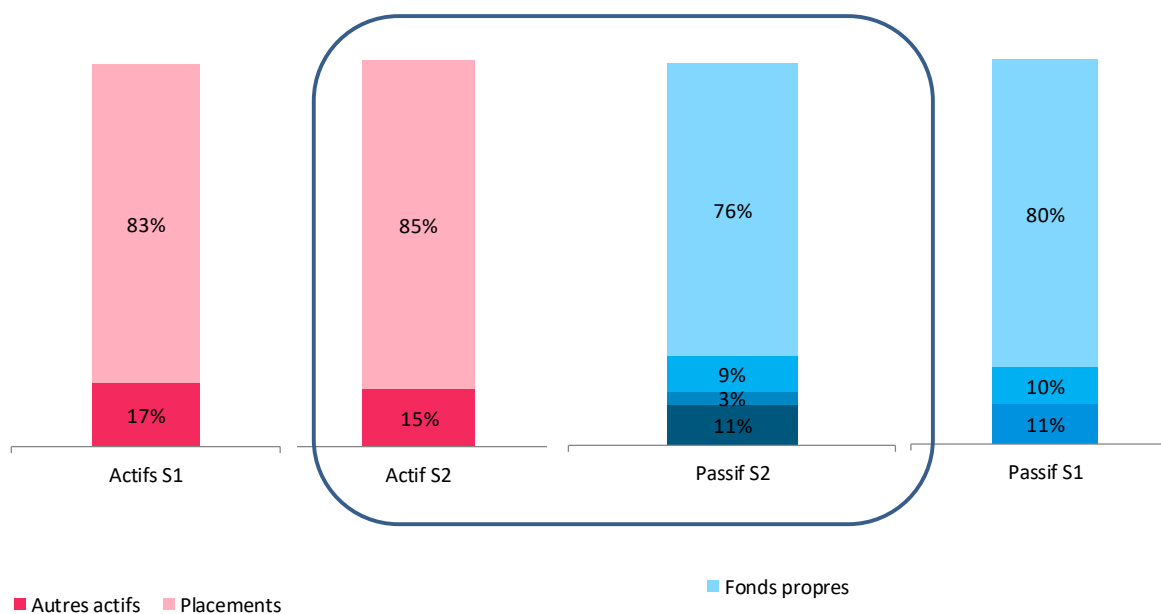
Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Bilan prudentiel (en M€)



Bilan prudentiel (en %)



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	407 368	433 773	-26 405
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
Participations	36 082	40 005	-3 923
Actions	1	1	0
Obligations	268 757	295 382	-26 625
Fonds d'investissement	60 712	56 569	4 143
Dérivés	0	0	0
Autres	41 806	41 806	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	24 784	13 723	11 061
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	1 312	1 312	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	73 778	89 541	-15 762
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	45	15 807	-15 762
Dépôts auprès des cédantes	316	316	0
Créances nées d'opérations d'assurance	15 906	15 906	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	6 187	6 187	0
Trésorerie	50 563	50 563	0
Autres	762	762	0
Total actif	507 242	538 348	-31 106
Provisions techniques (meilleure estimation)	46 508	51 645	-5 137
Marge de risque	17 438	0	17 438
Impôts différés passif	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	3 639	3 639	0
Autres provisions	634	634	0
Autres dettes	52 308	52 308	0
Dettes financières	2 879	2 879	0
Autres	49 429	49 429	0
Total passif	120 528	108 226	12 302
Excédent de l'actif sur le passif	386 714	430 122	-43 408

Le bilan prudentiel de la Mutuelle Ociane Matmut atteint 507,2 millions d'euros selon les normes prudentielles. Les placements, pour 407 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2024, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 66% des actifs financiers sont placés en obligations, 15% en fonds d'investissements, 10% en dépôts, et 9% de prise de participation au sein de la SGAM Matmut.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux excédents et ristournes, et de provisions d'égalisation.

Selon les normes "Solvabilité 2", la Mutuelle Ociane Matmut ne tient compte d'une seule ligne d'activité, celles de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé, l'activité "Vie" étant très minoritaire (0.2% des cotisations).

D1- ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers. La Mutuelle Ociane Matmut ne détient pas d'actifs remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'appliquatif de gestion financière (CHORUS) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de la Mutuelle Ociane Matmut. Les données disponibles dans l'appliquatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'appliquatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

Participations ou actions non cotées

Les participations détenues au 31/12/2024 correspondent à une prise de participation au capital d'une affiliée de la SGAM Matmut. La valorisation retenue au bilan prudentiel d'Ociane Matmut est fonction de la valorisation prudentielle de l'entité concernée.

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	407 368	433 773	-26 405
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
Participations	36 082	40 005	-3 923
Actions	1	1	0
Obligations	268 757	295 382	-26 625
Fonds d'investissement	60 712	56 569	4 143
Dérivés	0	0	0
Autres	41 806	41 806	0

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Concernant les actifs incorporels, les logiciels sont valorisés à zéro et les droits au bail sont valorisés selon leur valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes ne font pas l'objet d'une actualisation.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

AUTRES POSTES

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligatoires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Immobilisations corporelles pour usage propre	24 784	13 723	11 061
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	1 312	1 312	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	73 778	89 541	-15 762
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	45	15 807	-15 762
Dépôts auprès des cédantes	316	316	0
Créances nées d'opérations d'assurance	15 906	15 906	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	6 187	6 187	0
Trésorerie	50 563	50 563	0
Autres	762	762	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2024.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la mutuelle pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la mutuelle sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes françaises	Normes prudentielles	Normes françaises
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0	51 645	0	0
	Meilleure estimation	46 508	0		
	Marge de risque	17 438	0		

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Pour la Mutuelle Ociane Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer : celles-ci sont calculées par la méthode de Chain-Ladder saisonnalisée,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes,
- Provisions d'égalisation.

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables. De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (0.2% des prestations). Par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. La Mutuelle Ociane Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité, celle de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Au 31 décembre 2024, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32); elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimate futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance santé, le provisionnement n'est pas impacté par les événements climatiques. Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut met en œuvre des actions de prévention à l'intention de ces adhérents, pour le bien-être la bonne santé de ces adhérents. Celles-ci vise notamment à intégrer des forfaits d'aides psychologiques dans les garanties, à proposer des services visant à limiter l'obésité infantile ou encore en menant des actions de prévention ciblées auprès de salariés dans les entreprises.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution des cadences de règlement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur, ni la courbe des taux transitoires, ni la déduction transitoire. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

Ils sont détaillés dans la partie E.

AUTRES POSTES

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2024.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la Mutuelle Ociane Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée. Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Fonds propres	430 122	410 102	20 020	4.9%
Fonds initial	1 010	1 010	0	0.0%
Réserves et résultat	429 112	409 092	20 020	4.9%
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	-43 408	-37 008	-6 400	17.3%
Evaluation en valeur de marché des placements	-15 344	-15 836	492	-3.1%
Revalorisation des PT y compris MR	-12 302	-9 421	-2 880	30.6%
Réévaluation autres actifs	-15 762	-11 750	-4 012	34.1%
Fonds propres Solvabilité 2	386 714	373 094	13 620	3.7%

CLASSIFICATION DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres de la Mutuelle Ociane Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 254%, les fonds propres prudentiels pour 387 millions d'euros couvrent 2,5 fois le SCR.

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	63 947	55 427	8 520	15.4%
Fonds propres de base	386 714	373 094	13 620	3.7%
niveau 1 non restreint	386 714	373 094	13 620	3.7%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	386 714	373 094	13 620	3.7%
niveau 1 non restreint	386 714	373 094	13 620	3.7%
MCR	38 130	34 126	4 004	11.7%
Ratio de couverture du MCR	1014.2%	1093.3%	-79.1%	-7.2%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	386 714	373 094	13 620	3.7%
niveau 1 non restreint	386 714	373 094	13 620	3.7%
SCR	152 520	136 503	16 017	11.7%
Ratio de couverture du SCR	254%	273%	-19.8%	-7.2%

Au 31/12/2024, le ratio de solvabilité s'élève à 254% contre 273% en 2023. Cette diminution s'explique principalement par deux principaux effets:

- D'une part, le portefeuille d'adhérents de la mutuelle a augmenté, ce qui augmente mécaniquement le SCR Santé, de + 15,7 M€ entre 2023 et 2024. Ainsi, l'augmentation du portefeuille d'adhérent a induit une baisse d'environ 16 points du ratio de solvabilité, au regard de l'augmentation des fonds propres due au résultat.
- Par ailleurs, le SCR de marché diminue de -2.6M€, malgré l'augmentation de l'augmentation de la valorisation du portefeuille de placement. Les variations des valeurs de placements et du SCR de marché ont induit une baisse du ratio de 3 points.

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2024 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée
- En cas de dégagement d'un impôt différé actif, l'impôt différé actif est plafonné à zéro, et n'est donc pas comptabilisé à l'actif du bilan prudentiel.

Au bilan prudentiel 2024, le solde d'impôt différé net est actif. Celui-ci est donc plafonné à zéro.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés	9 972	0
Passifs d'impôts différés	4 991	0

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Ociane Matmut démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers. La Mutuelle Ociane Matmut n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux. Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Risque de marché	53 532	55 730	-2 198	-3.9%
Risque taux d'intérêt	15 116	16 563	-1 446	-8.7%
Risque action	23 893	24 325	-432	-1.8%
Risque immobilier	5 905	5 941	-35	-0.6%
Risque de spread	24 161	25 490	-1 330	-5.2%
Risque de change	4 232	4 590	-358	-7.8%
Risque de concentration	7 958	8 332	-374	-4.5%
Diversification entre les modules marché	-27 734	-29 511	1 777	-6.0%
Risque de défaut des contreparties	7 458	5 274	2 183	41.4%
Risque de souscription Santé	110 624	94 551	16 073	17.0%
Santé similaire à la Non-Vie	109 606	93 764	15 842	16.9%
Risque CAT santé	3 824	2 973	851	28.6%
Diversification entre les modules Santé	-2 806	-2 186	-620	28.4%
Diversification	-34 749	-32 655	-2 094	6.4%
Risque sur les immobilisations incorporelles	36	99	-63	-63.7%
SCR de base	136 901	123 000	13 901	11.3%
Risque opérationnel	15 619	13 503	2 116	15.7%
SCR	152 520	136 503	16 017	11.7%
MCR	38 130	34 126	4 004	11.7%

Le SCR augmente de 16 millions d'euros, soit +11,7% entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du SCR Santé avec l'accroissement du portefeuille d'adhérent qui induit une augmentation des sous-SCR de primes et réserves.

Le SCR contrepartie est en augmentation du fait d'un montant de trésorerie au 31 décembre 2024, supérieur à celui de 2023.

Par ailleurs, le SCR de marché diminue malgré l'augmentation de la valorisation des placements.

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour l'entité qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Mutuelle Ociane Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2024
en milliers d'euros**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	45
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	24 784
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	407 368
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	36 082
Actions	R0100	1
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	268 757
Obligations d'État	R0140	35 838
Obligations d'entreprise	R0150	173 830
Titres structurés	R0160	59 089
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	60 712
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	40 679
Autres investissements	R0210	1 126
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 312
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 312
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	316
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	15 906
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 187
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	50 563
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	762
Total de l'actif	R0500	507 242

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	63 947
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	63 947
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	46 508
Marge de risque	R0590	17 438
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	634
Provisions pour retraite	R0760	3 639
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	16
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	2 863
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 923
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	46 506
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	120 528
Excédent d'actif sur passif	R1000	386 714

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brutes - assurance directe	R0110	519 459																519 459
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Nettes	R0200	519 459																519 459
Primes acquises																		
Brutes - assurance directe	R0210	519 459																519 459
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Nettes	R0300	519 459																519 459
Charge des sinistres																		
Brute - assurance directe	R0310	409 600																409 600
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Nette	R0400	409 600																409 600
Dépenses engagées	R0550	97 708																97 708
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	97 708

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises								
Brutes	R1410			1 168				1 168
Part des réassureurs	R1420							
Nettes	R1500			1 168				1 168
Primes acquises								
Brutes	R1510			1 168				1 168
Part des réassureurs	R1520							
Nettes	R1600			1 168				1 168
Charge des sinistres								
Brutes	R1610			1 011				1 011
Part des réassureurs	R1620							
Nette	R1700			1 011				1 011
Dépenses engagées	R1900			2 243				2 243
Soldes - Autres dépenses / recettes techniques	R2500							
Total des dépenses	R2600							2 243
Montant total des rachats	R2700							

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060	4 274																4 274
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 274																4 274
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160	42 235																42 235
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	42 235																42 235
Total meilleure estimation - brut	R0260	46 508																46 508
Total meilleure estimation - net	R0270	46 508																46 508
Marge de risque	R0280	17 438																17 438
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	63 947																63 947
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	63 947																63 947

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 010	1 010			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	385 705	385 705			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	386 714	386 714			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	386 714	386 714			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	386 714	386 714			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	386 714	386 714			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	386 714	386 714			
Capital de solvabilité requis	R0580	151 966				
Minimum de capital requis	R0600	37 991				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,54				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	10,18				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	386 714
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 010
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	385 705
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	310
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	310

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	53 128	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 458		
Risque de souscription en vie	R0030		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	110 288	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-34 563		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	36		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	136 347		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 619
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	151 966
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	151 966
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Oui

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-39 253

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	26 655	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	46 508	520 628		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	26 655
Capital de solvabilité requis	R0310	151 966
Plafond du MCR	R0320	68 384
Plancher du MCR	R0330	37 991
MCR combiné	R0340	37 991
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	37 991

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	26 655	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	151 966	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	68 384	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	37 991	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	37 991	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	37 991	4 000

